



## Hénin-Beaumont

**Mairie d'Hénin-Beaumont**

**1 Place Jean Jaurès**

**BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex**

**Direction des Affaires Culturelles**

**Affaire suivie par :**

**David OBRINGER - Directeur**

Tél. : 03.21.74.87.09 - Fax. : 03.21.49.37.79

[david.obringer@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:david.obringer@mairie-heninbeaumont.fr)

à Hénin-Beaumont, **28 JUIN 2019**

**Objet :** Mise en concurrence de restaurants pour la réception d'une délégation d'artistes polonais et français dans le cadre de l'anniversaire du jumelage avec Konin - septembre 2019

**Madame, Monsieur,**

La municipalité d'Hénin-Beaumont organise du 13 au 17 septembre 2019 une exposition d'artistes polonais et français à l'Hôtel de Ville dans le cadre du jumelage avec la ville de Konin. Pour cet événement, la municipalité reçoit un **groupe d'artistes polonais** et souhaite lui faire découvrir un panel représentatif, durant son séjour, de la **gastronomie locale**. Les repas devront être proposés pour 15 personnes selon les modalités suivantes : **vendredi 13 septembre 2019 vers 21h00** dîner à Hénin-Beaumont dans une salle de restaurant. Un gâteau d'anniversaire devra faire partie de la proposition.

Dans un souci d'égalité de traitement des candidats, la municipalité d'Hénin-Beaumont a créé un dossier de candidature en application de l'article L. 2123-1 du Code de la commande Publique. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants :

- 50% sur la variété des plats proposés
- 25% sur l'emplacement des restaurants en conformité avec le calendrier décrit ci-dessus
- 25% sur le montant de la prestation

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner la carte de votre restaurant.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives ou liens vidéos présentant vos prestations.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier (ou courrier électronique) de refus le cas échéant.

**Dossier complet à retourner avant le 12 juillet 2019 à 14h00, délai de rigueur, à l'attention de :**

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont**  
**Mise en concurrence du domaine public**  
**1 place Jean Jaurès**  
**62110 HENIN BEAUMONT**

*(la date et l'heure de réception du pli feront foi)*

**Les dossiers peuvent être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante :**

**[david.obringer@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:david.obringer@mairie-heninbeaumont.fr)**

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont

